

Conseil Municipal

SaG

Compte rendu sommaire de la séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 12 octobre 2022, est réuni au lieu Hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Patrick ROUSSIES, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Kostia HUANT, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusés avec pouvoir : Mme Aurore COLSON excusée, qui a donné pouvoir à Mme Valérie LORRIAUX, Mme Jeanine NOIRET excusée, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, Mme Elodie CARON excusée, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR, M. Didier LEGRAND excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT.

Absents : Mme Geneviève MANNARINO, Mme Isabelle DESOIL, M. Michel BROUILLARD.

Ordre du jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020, n°3 du 02 juillet 2020 et n° 8 du 30 novembre 2021, et de la subdélégation donnée par arrêtés du 03 juin 2020, 11 juin 2020, 15 février 2021 et du 8 décembre 2021 : mois de Juillet, Août et Septembre 2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1 Contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant en voirie et en parcs clos en date du 3 juillet

31 **2019 - Avenant n° 3**

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant en voirie et en parc clos ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion du stationnement payant en voirie et en parc clos ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre la convention exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.

2 Contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal en date du 30 novembre 2021 - Avenant n° 3

31

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion du parking de l'Arsenal;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour la gestion parking de l'Arsenal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre la convention exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.

3 Concession de service public pour la gestion du centre aquatique de Valenciennes- Approbation de l'avenant n°4 - Approbation des rapports d'activité 2019/2020 et 2021 du concessionnaire

36

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant n°4 au contrat de concession pour la gestion du centre aquatique de la Ville de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de concession pour la gestion du centre aquatique de la Ville de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre l'avenant exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat ;
- De prendre acte des rapports d'activité 2019/2020 et 2021 du concessionnaire du centre aquatique de la Ville de Valenciennes.

AMENAGEMENT URBAIN

4 Campagne de ravalement obligatoire des façades du secteur Faubourg de Lille.

36

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le lancement d'une campagne de ravalement des façades, avec définition des modalités d'application par arrêté municipal.
- D'approuver qu'elle concerne les immeubles identifiés avenue de Saint Amand, avenue de Condé, avenue Dampierre, rue du Chauffour et rue Pécelet tels que repris au règlement présenté.
- D'approuver le règlement d'attribution des aides au ravalement obligatoire modifié.
- De s'engager à mettre en place ce dispositif de ravalement obligatoire des façades par injonction aux propriétaires concernés dès le 1^{er} janvier 2023 et de le poursuivre par une sommation des propriétaires défaillants au 1^{er} octobre 2023.
- De s'engager à inscrire dans ses budgets 2023 et 2024 les crédits nécessaires à la mise en œuvre du fonds d'aide au ravalement obligatoire.

5 Procédures d'état d'abandon - acquisitions d'immeubles - erreurs matérielles (annule et remplace la délibération n°6 du conseil municipal du 12/07/2022).

36

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'annuler pour erreur matérielle la délibération n°6 du conseil municipal du 12 juillet 2022
- De déclarer en état d'abandon manifeste les parcelles situées à Valenciennes :
 - 44/46 rue Edmond Membre et 16 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 540),
 - 18 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 539),
 - 26 bis rue de l'intendance (parcelles AR 641 et AR 642),
 - 5 rue Josquin Desprez (parcelle AN 44).
- D'approuver la constitution du dossier simplifié d'acquisition tel que présentée
- De fixer la procédure de mise à disposition du public telle que définie,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure d'expropriation des immeubles situés 44-46 rue Edmond Membre et 16 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 540), 18 rue de l'Abbé Victor Senez (parcelle AQ 539), 26 bis rue de l'Intendance (parcelles AR 641 et AR 642) et 5 rue Josquin Desprez (parcelle AN 44), au profit de la Commune en vue de sa réhabilitation aux fins d'habitat, suivant les dispositions des articles L 2243-4 et L 2243-4 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et prendre tous les actes nécessaires à cette fin, et notamment de saisir le Préfet,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure suivant les dispositions du code de l'expropriation, et de prendre tous les actes nécessaires à cette fin, et notamment de saisir le juge de l'expropriation.

RAPPORT

6 Rapports d'activités - Gestion du stationnement payant 2019 - 2020 – 2021

36

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance du rapport d'activités pour le stationnement payant en voirie et en parc clos pour la période du 01/10/2019 au 31/12/2020 et celui pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 comprenant la gestion du parking de l'Arsenal



7 Rapport d'activité 2021 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2021 dans le cadre de la gestion de la fourrière automobile

8 Contrat de concession de service - dispositif ORT de redynamisation commerciale

36 Rapport annuel du délégataire

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance de ce rapport pour l'année 2021.

9 SPL Transalley - Approbation exercice clos 2021

33 Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 non participations au vote (M. L'HERMINE, M. RIZZO, M. MOREAU), décide :

- D'approuver le rapport sur l'exercice 2021 de la SPL Transalley.

10 SAEML Le Phenix - Approbation exercice clos 2021

33 Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 non participations au vote (M. L'HERMINE, M. MOREAU, M. ROUSSIES), décide :

- D'émettre une réserve sur la modification des statuts adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2022, dont la mise en conformité avec les dispositions du CGCT et du code du commerce doit être vérifiée ;
- D'approuver le rapport sur l'exercice 2021 de la SAEML Le Phénix.

11 SPL Stationnement - Approbation exercice clos 2021

31 Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver le rapport sur l'exercice 2021 de la SPL Stationnement.

CONVENTIONS

12 Convention cadre pour l'installation d'une antenne relais radio de police municipale

34 Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. DI VITA), décide :

- De conventionner avec le CHV pour pouvoir installer une antenne relais appartenant à la ville sur le toit du centre hospitalier avenue Désandrouin
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

13 Acquisition à ENEDIS de la parcelle cadastrée A n°130 et incorporation dans le domaine public communal

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique auprès d'ENEDIS de la parcelle cadastrée A n°130 pour une longueur de voirie de 256 m et une surface de 3308 m², constituant la rue Chasse Saint Roch déjà ouverte à la circulation générale ;
- De décider de transférer, après acquisition, ladite parcelle et tous les réseaux qui la composent, dans le domaine public communal ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 Cession à Mr et Mme PASQUET de la parcelle cadastrée M n°756 rue de l'Atre de Gertrude

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la cession du terrain sis 11T rue de l'Atre de Gertrude à Valenciennes, nouvellement cadastrée M n°756 d'une surface de 220 m² au prix de 22 050 €, à M. et Mme PASQUET domiciliés 13 rue de l'Atre de Gertrude à Valenciennes. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.



15 Délibération rectificative - Cession à la Société CARRERE d'un terrain sis rue Chasse Saint Roch

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De confirmer les dispositions et accords autorisés par la délibération n°24 du 19 octobre 2021 ;
- D'acter que :
 - La surface cédée, correspondant à la parcelle nouvellement cadastrée A n°249, après extraction de 262 m², s'élève à 2651 m² (au lieu de 2913 m² initialement),
 - Les autres dispositions non contraires figurant dans la délibération n°24 du 19 octobre 2021 restent inchangées telles qu'énoncées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16 Modification des règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) suite à la réforme des modes d'accueil - Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021

36

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 4 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier et à signer les règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

17 Service commun Numérique et Informatique de Valenciennes Métropole - Intégration de la commune de Petite-Forêt

36

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver l'intégration de Petite- forêt au service commun à compter du 1^{er} janvier 2023.

FINANCES

18 Adhésion 2022 à l'association Club des Managers de Centre-Ville

35 Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO) décide :

- D'adhérer à l'association « Club des Managers de Centre-ville » CMCV en 2022.

19 Taxe sur les commerces vacants - recensement 2022

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre connaissance du recensement des commerces vacants réalisé au cours du 1^{er} semestre 2022 qui fait apparaître les éléments suivants :

Nombre de locaux commerciaux	1 336
Nombre de commerces en activité	1 106
Nombre de commerces vacants	230
Nombre de commerce éligibles à la taxe	79

Dont

- . 10 commerces taxés au taux de 20 % (+ 2 ans de vacance)
- . 06 commerces taxés au taux de 30 % (+ de 3 ans de vacance)
- . 63 commerces taxés au taux de 40 % (+ de 4 ans de vacance)

La présente délibération est à caractère triennal en ce qui concerne les taux d'imposition.

20 Organisation et règlement "Les Jeudis Gourmands"

35 Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- D'approuver la réalisation de ce jeu concours : « Les Jeudis Gourmands »
- D'approuver le règlement intérieur
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération



21 Décision modificative n°1 budget général

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

DM N°1 - Budget Principal			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	271 473,60	700 000,00	Chapitre 70
Chapitre 012	750 000,00		
Chapitre 014	20 000,00		
Chapitre 65	171 496,50		
Chapitre 65 BA	252 585,00		
Opérations d'ordre			
Chapitre 023	- 765 555,10		
Total Dépenses	700 000,00	700 000,00	Total Recettes

Libellé chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 16	913 608,40		
Chapitre 20	599 467,64	- 1 041 800,00	Chapitre 13
Chapitre 204	77 396,64	4 913 433,53	Chapitre 16
Chapitre 21	638 121,10	587 019,02	Chapitre 21
Chapitre 23	3 862 241,02		
Chapitre 27	- 336 496,33	2 061 241,02	Chapitre 27
Chapitre 45411	- 20 000,00	- 20 000,00	Chapitre 45412
Opérations d'ordre			
		- 765 555,10	chapitre 021
Chapitre 041	1 143 111,20	1 143 111,20	Chapitre 041
Total Dépenses	6 877 449,67	6 877 449,67	Total Recettes

22 Décision modificative n°1 budget annexe centre aquatique

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe centre aquatique dont le bilan par chapitre est le suivant :

DM N°1 - Budget Annexe Centre Aquatique			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	219 000,00		
Equilibre			
		219 000,00	Chapitre 75
Total Dépenses	219 000,00	219 000,00	Total Recettes

23 Décision modificative n°2 budget annexe Parcs de stationnement

31 Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DIVITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe parcs de stationnement dont le bilan par chapitre est le suivant :

DM N°2 Budget Annexe Parcs de stationnement			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 65	54 585,00	11 000,00	Chapitre 70
		10 000,00	Chapitre 75
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	125 000,00	447 100,00	Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 023	322 100,00	33 585,00	Chapitre 77
Total Dépenses	501 685,00	501 685,00	Total Recettes

Libellé chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations d'ordre			
chapitre 040	447 100,00	125 000,00	chapitre 040
Equilibre			
		322 100,00	Chapitre 021
Total Dépenses	447 100,00	447 100,00	Total Recettes

24 Actualisation des autorisations de programme du budget général - DM1 2022

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- L'actualisation, sur le budget principal, de l'autorisation de programme AP-2021-D01 concernant l'opération « NPNRU » reprenant la requalification des quartiers Chasse Royale et Faubourg de Lille dans un plafond de 12 234 394 euros TTC sur la période 2021-2030. La répartition des crédits de paiement votée par année et par chapitre
- L'actualisation, sur le budget principal, de l'autorisation de programme AP-2019-D02 concernant l'opération « PNRQAD » reprenant la requalification des quartiers anciens dégradés dans un plafond de 1 434 007 euros TTC sur la période 2018-2025. La répartition des crédits de paiement votée par année et par chapitre
- L'actualisation, sur le budget principal, de l'autorisation de programme AP-2018-D03 concernant l'opération « Pôle éducatif Chasse Royale » dans un plafond de 21 422 400 euros TTC sur la période 2018-2026. La répartition des crédits de paiement votée par année et par chapitre
- L'actualisation, sur le budget principal, de l'autorisation de programme AP-2021-D04 concernant l'opération « Pôle éducatif et social Faubourg de Lille » dans un plafond de 22 000 000 euros TTC sur la période 2021-2026. La répartition votée par chapitre
- L'actualisation, sur le budget principal, de l'autorisation de programme AP-2021-D05 concernant l'opération « Restauration des façades de l'Hôtel de Ville » dans un plafond de 2 350 000 euros TTC sur la période 2021-2024. La répartition votée par chapitre
- De voter les présentes autorisations de programme au niveau du chapitre, la répartition par article étant prévisionnelle.

Autorisation de programme « AP-2021-D01 NPNRU »

AP-2021-D01	Chapitres	Article	Fonction	UA	Opération	NPNRU - Aménagement espaces publics	PROPOSITION AU VOTE - TTC				12 234 394,00 €		
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2021				886 026,30 €		
							CP réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025-2027	CP 2028-2030	Total AP
							886 026,30 €	1 223 439,30 €	1 223 439,30 €	1 898 267,00 €	6 357 387,00 €	1 646 835,10 €	12 234 394,00 €
DEPENSES								548 612,30 €	548 612,30 €	548 612,00 €	1 645 636,00 €	1 645 835,10 €	5 486 120,00 €
								674 827,00 €	674 827,00 €	1 349 655,00 €	3 711 551,00 €		6 746 274,00 €

* Répartition prévisionnelle par opération vote effectué au chapitre

Autorisation de programme « AP-2019-D02 PNRQAD »

AP-2019-D02	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Opération*	PNRQAD	PROPOSITION AU VOTE - TTC				1 434 007,00 €	
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2021				930 510,17 €	
							CP Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
DEPENSES	204	2041512	5184	9 500	10 031	Participation CAVM - PNRQAD	930 510,17 €	327 902,88 €	0,00 €	0,00 €	175 693,95 €	1 434 007,00 €
								327 902,88 €	0,00 €	0,00 €	175 693,95 €	1 434 007,00 €

Autorisation de programme « AP-2018-D03 Pôle éducatif Chasse Royale »

AP-2018-D03	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Opération*	Pôle éducatif Chasse Royale	PROPOSITION AU VOTE TTC				21 422 400,00 €		
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2021				483 603,37 €		
							CP Antérieurs Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP
DEPENSES	20	2031	213	9200	20002	Etudes : AMO, Moe Phases études...	483 603,37 €	1 638 833,60 €	7 800 000,00 €	10 600 000,00 €	1 000 063,03 €	0,00 €	21 422 400,00 €
		2033	213	9200	20002	Insertion	63 867,60 €	1 435 561,60 €					1 489 429,20 €
	21	2115/2128		9500	96070	Acquisition terrain et aménagement	417 907,77 €	3 272,00 €					5 000,00 €
		2128	211	9200	20002	Travaux de démolition		100 000,00 €					417 907,77 €
23	2313	213	9200	20002	Travaux, Moe Phase Travaux			7 500 000,00 €	10 600 000,00 €	1 000 093,03 €		19 100 063,03 €	
	238	213	9200	20002	AF Travaux			300 000,00 €				300 000,00 €	
							CP Antérieurs Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP
RECETTES	13	1321	213	9200	20002	Subvention Annu - Etat	483 603,37 €	1 638 833,60 €	7 800 000,00 €	10 600 000,00 €	1 000 063,03 €	0,00 €	21 422 400,00 €
		1322	213	9200	20002	Subvention Annu - Région		2 331 300,00 €	2 331 300,00 €	3 109 400,00 €			7 771 000,00 €
		13362	213	9200	20002	Subvention Etat - DSIL		1 500 000,00 €	875 000,00 €	500 000,00 €			2 875 000,00 €
		10	10222	213	9200	20002	FCTVA	912,08 €	240 025,50 €	320 034,00 €	240 025,50 €		
	Autofinancement/Emprunt/ FCTVA						482 591,29 €	1 538 833,60 €	3 728 674,50 €	5 531 500,17 €	-4 587 186,47 €	-164 050,34 €	6 530 362,76 €

* Répartition prévisionnelle par article et opération, vote effectué au chapitre

Autorisation de programme « AP-2021-D04 Pôle éducatif et social du Faubourg de Lille »

AP-2021-D04	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Opération*	Pôle éducatif et social Faubourg de Lille	PROPOSITION AU VOTE TTC				22 000 000,00 €		
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2021				14 870,40 €		
							CP Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP
DEPENSES	20	2031	213	9200	20005	Etudes : AMO, Moe Phases études...	14 870,40 €	1 235 129,60 €	1 150 000,00 €	10 600 000,00 €	8 050 000,00 €	1 050 000,00 €	22 000 000,00 €
		2033	213	9200	20005	Insertion	0,00 €	1 235 129,60 €	1 150 000,00 €				2 400 000,00 €
	23	2313	213	9200	20005	Travaux, Moe Phase Travaux				10 600 000,00 €	8 050 000,00 €	1 050 000,00 €	19 100 000,00 €
238		213	9200	20005	AF Travaux				500 000,00 €			500 000,00 €	

* Répartition prévisionnelle par article et opération, vote effectué au chapitre

Autorisation de programme « AP-2021-D05 Restauration des façades de l'Hôtel de Ville »

AP-2021-D05	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Opération*	Restauration Façades HDV	PROPOSITION AU VOTE TTC				2 350 000,00 €	
							CP réalisés en dépenses au 31/12/2021				54 895,97 €	
							CP Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total AP	
DEPENSES	20	2031	0203	9200	21005	Etudes : AMO, Moe Phases études...	54 895,97 €	1 920 000,00 €	375 104,03 €	0,00 €	2 350 000,00 €	
		2033	0203	9200	21005	Insertion	54 031,97 €	30 000,00 €			84 031,97 €	
	23	2313	0203	9200	21005	Travaux, Moe Phase Travaux	864,00 €	1 000,00 €			1 864,00 €	
		238	0203	9200	21005	AF Travaux		1 789 000,00 €	375 104,03 €			2 164 104,03 €
							CP Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total AP	
RECETTES	13	1323	0203	9200	21005	Subvention - Département	54 895,97 €	1 920 000,00 €	375 104,03 €	0,00 €	2 350 000,00 €	
	13	13362	0203	9200	21005	Subvention - Etat - DSIL		450 000,00 €	150 000,00 €		600 000,00 €	
	Autofinancement/Emprunt/ FCTVA						54 895,97 €	178 200,00 €	-190 695,97 €	0,00 €	594 000,00 €	
								1 291 800,00 €				1 166 000,00 €

* Répartition prévisionnelle par article et opération, vote effectué au chapitre

25 Demande de subvention dans le cadre du FSIC 2021-2026 - Programme travaux de voiries

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De solliciter une subvention de 1 982 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C.) pour la période 2021-2026 pour le programme de réhabilitation des voiries en hyper-centre de Valenciennes (Vieux Valenciennes / Notre Dame).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à cette démarche.

26 Vente d'un véhicule Fourgon IVECO 7 places sur le site Agorastore

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de ce véhicule, conformément au tableau ci-dessous, pour un montant de 5 250,00 €.

Code objet	Objet	Montant de la vente	Acquéreur	Coordonnées de l'acquéreur
Produit n° 33	Fourgon IVECO 7 Places 3.5t Immatriculé 38-CLE-59	5 250,00€	M. KOBOZO	Jean 14 rue des Crevantes 10150 CRENEY - PRES TROYES



27 Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'admettre en non-valeur (imputation 6541) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 14 576.22 € TTC,
- D'admettre en créances éteintes (imputation 6542) les titres référencés ci-dessous pour le budget général pour une somme totale de 4 236.10 € TTC

Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

Exercice	Titre	Motif de la présentation	Montant
2017	T-3293	Poursuite sans effet	463,80
2021	T-1134	Poursuite sans effet	800,00
2021	T-100	Personne disparue	550,00
2011	T-1445	Personne disparue	2 532,00
2016	T-423	Combinaison infructueuse d actes	1 550,00
2014	T-1414	Combinaison infructueuse d actes	54,25
2005	T-668	Combinaison infructueuse d actes	2 848,54
2008	T-1237	Combinaison infructueuse d actes	4 618,75
2015	T-2464	Combinaison infructueuse d actes	39,93
2012	T-2445	Combinaison infructueuse d actes	1 083,17
2019	T-640	RAR inférieur seuil poursuite	3,57
2020	T-1721	RAR inférieur seuil poursuite	0,03
2014	T-2356	RAR inférieur seuil poursuite	15,35
2018	T-1941	RAR inférieur seuil poursuite	16,83
Mandat au 6541			14 576,22 €

2010	T-1963	Liquidation judiciaire 17/09/2021	3 736,10
2013	T-36	Liquidation judiciaire 17/09/2021	500,00
Mandat au 6542			4 236,10 €

RESSOURCES HUMAINES

28 Octroi de la protection fonctionnelle

35 Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non-participation au vote (M. DEGALLAIX), décide :

- D'accorder sa protection fonctionnelle sollicitée à Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire de Valenciennes
- D'autoriser Monsieur Armand AUDEGOND à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération en vertu de son arrêté de délégation de fonction et de signature du 3 juin 2020.

29 Mise à jour du tableau des effectifs

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

30 Création d'emplois de vacataires ' action coup de pouce ' dans le cadre des ' cités éducatives '

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'emplois de vacataires telle que définie ;
- D'approuver les montants de rémunération tels que présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir.



31 Renouvellement du dispositif service Civique

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - Poursuivre la démarche d'accueil des jeunes en service civique volontaire qui a été accordée initialement le 8 octobre 2014 (délibération N°31) avec les engagements suivants :
 - ✓ Accueillir des jeunes en service civique volontaire, en leur assurant un tutorat individualisé ainsi qu'une formation civique et citoyenne,
 - Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif (demande d'agrément, contrat d'engagement du service civique et autres),
 - Ouvrir, sur les budgets, les crédits nécessaires afin de verser la somme prévue par les textes.

32 Renouvellement d'une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord à l'adhésion de la Ville aux services de prévention.

36 Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de gestion du Nord pour une durée de trois ans avec effet au 1^{er} janvier 2023.

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes verte et solidaire »

● **Mme/TROADEC**

M. le Maire,

Cette question pour vous demander votre sentiment concernant la perte d'attractivité de notre territoire au niveau culturel et éducatif. La conjonction de certains événements nous inquiète :

- la fermeture du Musée des Beaux-Arts pour une période indéterminée compte-tenu d'un montage budgétaire incertain concernant les travaux à réaliser et ce, malgré le recours au mécénat voté au précédent conseil municipal ;
- la fermeture visiblement irrévocable de l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement alors que cette école était un fleuron de la transition écologique voulu par J-L Borloo lui-même,
- la fragilisation de L'école Supérieure d'Art et de Design (fondée en 1782) dont le partenariat avec l'UPHF s'est vu interrompu brutalement en cette rentrée ;
- et même la vente, vraisemblablement à des promoteurs, par la Région et le Simouv qui en étaient propriétaires de l'ancienne annexe du lycée Wallon.

Ces événements sont autant d'atteintes à l'image de notre ville. Ville de haute tradition artistique mais tournée vers le numérique, accueillant de grands établissements publics qui doivent continuer de vivre et de rayonner tout en éclairant l'avenir et les nécessaires transitions qui s'imposent à nous.

● **M. OMONT**

Vous n'êtes pas sans savoir que la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public, en particulier les écoles et les crèches, est renforcée à partir du 1er janvier 2023. Cette surveillance de la qualité de l'air intérieur était déjà préconisée depuis 2012 au moins, et plus précisément encore depuis 2018 : le contrôle des moyens d'aération et la recherche polluants dans l'air y sont obligatoires dans les écoles et crèches depuis cette date, très précisément tous les 7 ans, avec entre-temps une information, une formation, un accompagnement des personnels qui y travaillent, et des affichettes de sensibilisation à destination de ces mêmes personnels et des enfants.

Or nous savons que rien n'a été fait dans ce sens dans les écoles et les crèches de Valenciennes depuis au moins 4 ans, en tout cas pas autrement que laissé à la libre appréciation ou à la bonne volonté des personnels, et que, à notre connaissance, rien ne se prépare à l'application sérieuse de la nouvelle réglementation au 1er janvier, pourtant beaucoup plus stricte : elle prévoit un auto-diagnostic détaillé tous les 4 ans, un contrôle de la qualité de l'air tous les ans, accompagnés d'un plan d'actions.

C'était vendredi dernier 14 octobre la journée nationale de la qualité de l'air, un fléau national et mondial largement sous-estimé, et spécialement dans le Valenciennois qui est particulièrement impacté, mais dans lequel les élus au pouvoir font à peine le minimum pour s'en préoccuper. Car il y aurait beaucoup à dire aussi sur la pollution de l'air extérieur aux abords des écoles en raison de l'omniprésence des voitures. Allez-vous enfin, M.le Maire, vous qui êtes également président d'agglo et que les agglôs en ont la compétence, appliquer la loi et prendre ce problème à bras le corps ?

Groupe « Défendre les Valenciennois »

● **Mme PLAQUET**

M le Maire,

L'énergie est devenue un bien rare, qui coûte de plus en plus cher, notre vocabulaire s'est d'ailleurs enrichi avec une nouvelle expression 'sobriété énergétique' qui cache en réalité notre manque 'anticipation d'une crise qui aurait pu être évitée.

Je ne vais pas utiliser mon temps de parole pour faire ici une tribune politique, mais pourtant si les gouvernements qui se sont succédés avaient maintenu notre parc nucléaire nous ne serions pas dans une situation de dépendance énergétique.

Ce qui nous inquiète est que désormais certaines familles vont devoir faire le choix entre de chauffer ou manger convenablement, je pense aux familles qui ont des enfants en bas âge, car 19 degrés pour un nouveau-né ce n'est pas acceptable.

Tout comme les particuliers, les collectivités subissent elles aussi la hausse du prix de l'énergie et c'est dans ce sens que nous souhaitons que vous nous donniez des informations.

Vous avez déjà annoncé quelques mesures pour alléger la facture, comme la suppression des illuminations de Noël dans nos quartiers, ou la baisse du chauffage dans les bâtiments communaux. Avez-vous un plan détaillé à mettre en place ?

La facture s'alourdit, mais de combien ? Quelle est votre estimation sur le coût réel de cette augmentation ? Nous avons entendu le chiffre de quatre millions d'euros. Pourrions-nous en savoir d'avantage ? Allons-nous voir une augmentation des impôts ? Cette solution serait vécue comme une double peine.

Les temps sont durs, oui on disait déjà cela en 2008 lors de la crise de l'euro, puis en 2014 lorsque la croissance était au plus bas, puis nous avons subi une crise sanitaire inédite et maintenant une guerre vient fragiliser et appauvrir encore les Français.

Emmanuel Macron disait que nous étions à la fin de l'abondance. Ce qui est sûr, c'est que la coupe est pleine.

- M. DELOGE

Ma question concerne notre sécurité. Vous n'êtes pas sans savoir, enfin je l'espère, que notre ville figure à la première place du classement des villes de plus de 20 000 habitants où les coups et blessures sont les plus fréquents. Cette information révélée par le Figaro démontre bien qu'il y a bien un problème et que personne ici ne peut le nier.

Pourtant, souvenons-nous, si mémoire est bonne ainsi que la vôtre, je pense que oui. Il y a quelque temps je vous avais fait par ici même, de mes inquiétudes concernant la montée de la délinquance, plus précisément au Fg de Lille – alors oui nous y voilà – vous m'aviez répondu avec toute l'ironie qui est la vôtre que je n'habitais pas dans le Bronx, et bien patatra Monsieur DEGALLAIX, ce n'est pas un quartier qui est le Bronx mais bien toute une ville.

Pourtant depuis, l'Etat de New York a mis en place des mesures fortes pour que ce quartier puisse revivre en toute tranquillité. Vous pourriez vous en inspirer, ainsi que Gérald DARMANIN qui voit, lui ministre de l'intérieur issu de notre département : 4 villes du nord en tête du classement et surtout sa ville de naissance, la nôtre, en première position 10 points au-dessus du second, quel bilan. J'aurais donc quelques questions à vous poser.

- Avez-vous le détail des chiffres évoqués dans les médias, si oui, pouvez-vous nous les communiquer ? Ces chiffres concernant uniquement la ville ou bien son arrondissement ?

- Où en sommes-nous sur le département de la vidéo protection ? A ce jour combien de caméras sont déployés dans la commune ? S'agit-il toujours des fameuses HUAWEI et qu'en est-il du rapport de la CNIL où nous avons été épinglés ?

- Concernant le commissariat de Police, j'étais présent à la pose de la première pierre, tout comme vous. Celui-ci sera-t-il livré dans les temps ? Aujourd'hui nos forces de l'ordre travaillent avec du matériel obsolète ce qui impacte leur efficacité.

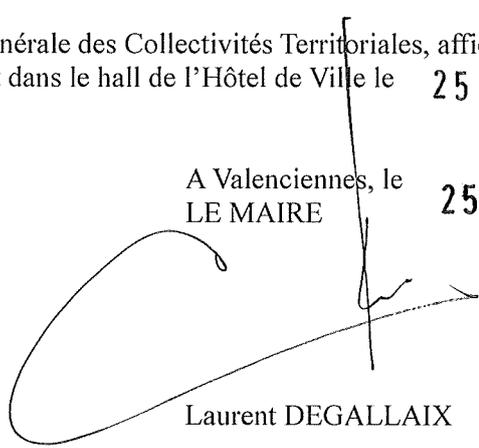
- Pour conclure, j'utiliserai une phrase que vous affectionnez tout particulièrement : 'Aide toi le ciel d'aidera'

Alors que comptez-vous faire et quelles décisions comptez-vous prendre pour inverser ce classement et éviter que l'insécurité ne s'installe définitivement ?

La séance est levée à 18 h 23

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **25 OCT. 2022** pour y demeurer jusqu'au **25 DEC. 2022**

A Valenciennes, le
LE MAIRE **25 OCT. 2022**



Laurent DEGALLAIX